

GRIPPE A (H1N1)

Généralités :

La grippe est une infection respiratoire aigue, très contagieuse, due aux virus influenzae dont il existe trois types, A B et C, seul le type A étant capable de provoquer des pandémies.

Chaque type de virus se définit par l'expression de sites de surface de type H et de type N. La grippe actuelle est de type H1N1 alors que la grippe aviaire récente, toujours active dans certains pays était de type H5N1.

Dans le cas de la grippe A H1N1 nous avons affaire à une PANDEMIE, c'est-à dire à une épidémie touchant tous les continents.

L'histoire retient trois pandémies antérieures :

- Grippe espagnole de 1918/1919 : 40 millions de morts
- Grippe asiatique de 1957 : 4 millions de morts
- Grippe de Hong-Kong de 1968 : 2 millions de morts

Le virus de la pandémie actuelle est une recombinaison originale, jamais rencontrée, à partir de virus de porc, humain et aviaire.

Dans l'immédiat, en ce début d'été 2009, la grippe A H1N1 paraît peu agressive, moins qu'une simple grippe saisonnière, et répond bien aux antiviraux disponibles, tel le TAMIFLU. Par contre elle touche préférentiellement des sujets jeunes, les femmes enceintes et tous les sujets porteurs de facteurs de risque : obésité, maladie respiratoire chronique (asthme..), affections longue durée...

La grande inquiétude est que cette grippe en cheminant de pays en pays ne gagne en agressivité et que dès l'automne prochain elle ne soit beaucoup plus virulente.

ELLE SERAIT ALORS UNE MENACE GRAVE tant pour les patients atteints que pour l'économie des pays concernés.

Cette souche est apparue en Avril 2009 au Mexique et aux Etats-Unis.

Comment se présente la grippe A ?

Très contagieuse ses manifestations sont banales :

- Fièvre élevée
- Perte d'appétit
- Toux sèche et profonde
- Fatigue++
- Douleurs, courbatures
- Maux de tête
- Mal de gorge
- Plus rarement diarrhée et vomissements...

Comment se propage la grippe A H1N1 ?

La grippe se transmet essentiellement par voie aérienne (toux, éternuements, flux expiratoire...) mais aussi par les mains contaminées, les objets usuels contaminés (mouchoirs ...), ou encore par les surfaces inertes souillées (poignée de porte, interrupteur...).

Si le contact homme/homme est le plus fréquent la contamination peut également se faire au contact direct d'un porc malade ou dans un environnement contaminé par un porc malade.

Il faut suspecter une grippe A H1N1 devant :

- Un syndrome respiratoire aigu et brutal.
- S'accompagnant de fièvre à plus de 38°, avec courbatures et fatigue intense, toux et essoufflement,
- Touchant une personne qui **pendant les 7 jours (période d'incubation)** précédant le début des signes a séjourné dans une zone contaminée ou qui a eu un contact étroit avec un cas possible, probable ou confirmé pendant sa **période de contagiosité ; la période de contagiosité débute 24 heures avant le début des signes.**
- Un contact étroit se définissant comme un même lieu de vie ou un contact de proximité à moins d'un mètre du cas suspect exposant à une projection de gouttelettes respiratoires.

Un cas possible devient un cas probable s'il a une PCR (technique diagnostique) positive sur un écouvillonnage naso-pharyngé, ou si d'emblée son tableau respiratoire est sévère ou s'il a eu un contact étroit et prolongé avec un autre cas probable.

Comment se comporter individuellement en cas de grippe A H1N1 ?

Ce comportement individuel est capital pour limiter la propagation du virus que ce soit en entreprise ou hors entreprise.

Voici les plus évidentes de ces règles :

- Mettez la main devant la bouche et le nez lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Lavez-vous correctement les mains avec de l'eau savonneuse ou à défaut avec **une solution hydro alcoolique le plus souvent possible** et en particulier :
 - Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué.
 - Après tout contact avec des surfaces potentiellement contaminées (transports en commun, rampes d'escalier, poignées de porte, interrupteurs, claviers d'ordinateur,...).
 - Après tout contact direct avec une personne susceptible d'être atteinte d'une maladie infectieuse.
 - Avant et après avoir mangé ou préparé un repas.
 - Avant et après tout passage aux toilettes.
- **Ce lavage des mains doit être minutieux**, concerner **tous les doigts**, ne pas oublier le dos de la main ni les poignets, se terminer par un séchage par tamponnement avec **élimination de la serviette en papier dans une poubelle idéalement à pédale et refermée après usage.**
- Evitez de porter vos mains au visage si vous n'êtes pas sûr(e) de leur propreté.
- Privilégiez les mouchoirs jetables.
- Portez un masque type chirurgical si vous êtes atteints d'éternuement ou de toux.

En cas de suspicion d'épidémie de grippe :

- Gardez vos distances (au moins deux mètres), ne faites pas la bise, ne serrez pas les mains.
- Evitez les lieux fréquentés par le public.
- Evitez les transports en commun.
- Mettez un masque chirurgical pour éviter de contaminer, ce masque chirurgical est à **usage unique**, et doit de préférence porter la norme CE
- Mettez un masque FFP2 si vous êtes en contact rapproché avec un malade, là encore portant la norme CE et aussi la référence datée de la norme EN 149 et la classe d'efficacité FFP2 ainsi que l'organisme chargé de garantir la qualité de fabrication. Les masques FFP2 à valve sont plus confortables car ils retiennent moins la chaleur et l'humidité de la respiration.
- **Les masques FFP2 ont une durée d'utilisation maximum de 8 heures.**
- L'achat groupé de masques peut s'envisager selon acceptabilité de la demande auprès de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) : masques@ugap.fr.
- Refermez les robinets avec un papier essuie-mains à jeter dans une poubelle protégée par un sac plastique si possible poubelle à pédale.
- Aérez les locaux, laissez les ventilations fonctionner. La transmission par air ne se fait que sur 2 à 3 mètres ce qui exclue que ces systèmes de ventilation soient dangereux. Les systèmes autonomes d'épuration d'air n'ont quant à eux pas été testés en situation réelle (photocatalyse, UV, ionisation, filtration, plasma froid...).
- Pour le **personnel devant aller dans un pays touché par l'épidémie** il convient de se rendre sur le site interministériel dans le dossier « Recommandations aux voyageurs » http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/article.php3?id_article=560.
- Pour le **personnel revenant de l'étranger**, il n'existe aucune recommandation de mise en quarantaine pour les personnes revenant d'une zone touchée par la pandémie à partir du moment où ces personnes ne présentent aucun symptôme de grippe.
- Les traitements anti-viraux sont stockés et distribués sous contrôle de l'état. Il n'existe pas dans le plan pandémie grippale de distribution préventive d'antiviraux sauf pour les personnels de santé dans certaines situations.
- Le **vaccin anti grippal saisonnier est sans efficacité sur le virus A H1N1**. Un **vaccin sera disponible à l'automne** et réservé en priorité aux personnels de santé, aux personnels assurant la fabrication des produits de santé et aux personnels assurant des activités indispensables : énergie, transmissions, approvisionnement, services de sécurité.

Pandémie grippale et entreprise

Une pandémie grippale impacterait fortement l'activité d'un pays mais aussi sa défense nationale.

Aussi les pouvoirs publics ont prévu à l'occasion de l'épidémie de grippe aviaire un plan appelé

PLAN DE CONTINUITE.

L'objectif du plan de continuité est de permettre à l'économie de travailler en mode dégradé pour faire face à un absentéisme qui ira de 15 à 40 % au cours des deux vagues habituelles d'une pandémie, lesquelles s'étaleront sur 8 à 12 semaines. Le **pic d'absentéisme** aura lieu lors de la deuxième vague épidémique et durera probablement **15 jours**.

Le plan de continuité consiste pour l'employeur à **DRESSER UNE CARTOGRAPHIE DES ACTIVITES ET DES RESSOURCES CRITIQUES, A ANALYSER LES IMPACTS DE LA SITUATION DE CRISE ET A METTRE EN PLACE UNE ORGANISATION ET UN MANAGEMENT COHERENT AVEC LA STRATEGIE.**

L'EFFICACITE DE CE PLAN REPOSERA SUR LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DU PERSONNEL ET DE LA MISE A DISPOSITION DES MOYENS NECESSAIRES A LA REALISATION DES ACTIVITES JUGEES COMME STRATEGIQUES.

L'INRS et l'ANACT proposent sur leur site des documents sur ce thème.

Les **documents ANACT** : « **Pandémie grippale : organiser la vie de l'entreprise** » et « **Adapter l'organisation du travail et prévenir les risques professionnels en cas de pandémie grippale** » permettent de bien comprendre que chaque type d'entreprise aura son plan de continuité d'activité. (www.anact.fr).

Il est crucial d'anticiper. En effet les conséquences d'une pandémie se feront sentir sur la diminution des effectifs de salariés sur le lieu de travail. Il s'ensuit des conditions de travail inédites avec des risques accrus pour la santé et la sécurité des travailleurs. De plus risquent de se produire des défaillances de fournisseurs et des difficultés d'approvisionnement avec à la clé perte de production et perte de clients. Enfin l'offre de service peut faiblir : banques, assurances, courrier, énergies, transports, logistique...

Ainsi de façon sommaire il convient de **mettre en place un plan en 5 points** :

- **ANALYSER LES MISSIONS ET ASSURER LA CONTINUITÉ DES FONCTIONS** :
 - **Désigner un responsable de l'élaboration du plan**, de sa coordination, de sa mise en œuvre en situation de crise, créer éventuellement une cellule de crise.
 - **Définir les conséquences sur l'activité** : impacts sur les approvisionnements, les objectifs de production minimaux, les formes de management et les définitions de fonction pouvant être interrompues.

- **PREVENIR LES RISQUES ET PROTEGER LA SANTE DES SALARIES** :
 - **Evaluer les risques** au regard de la situation inédite.
 - **Acheter et doter les salariés des masques et équipements individuels de protection** nécessaires en fonction des risques d'exposition.
 - **Développer des mesures d'hygiène et de salubrité** : lavage des mains, pédiluves, techniques de désinfection...
 - Les portiques de sécurité ne sont pas conseillés car la contagiosité peut précéder la fièvre ; par contre **personnels et sous-traitants ne doivent pas venir travailler en cas de symptômes grippaux**. Le droit de retrait ne peut être envisagé que si l'employeur n'a pas pris de disposition pour protéger la santé et la sécurité de son personnel (annexe 4 de la circulaire 2007/18).

- **IDENTIFIER LES RESSOURCES HUMAINES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE**
 - Définir les **modalités de déplacement**.
 - **Identifier les compétences et postes de travail nécessaires à la production minimale**.
 - **Redéployer les effectifs sur les fonctions vitales** pour pallier l'absentéisme.
 - **Recourir à du personnel extérieur** (intérimaires, retraités) ou **organiser le télétravail**.

- **SE REORGANISER POUR PRODUIRE**
 - **Aménager les horaires de travail**.
 - **Mettre en place des contacts fournisseurs alternatifs**, augmenter provisoirement les stocks...
 - **Lister les moyens techniques pour produire** : maintenance machines, téléphone, informatique...

- **GERER LES CONSEQUENCES FINANCIERES**
 - **Prévoir les aspects financiers** : paiement des salaires et des fournisseurs, réception des factures clients, contacts banques et assurances...

Voici quelques documents de référence en ligne en dehors de ceux déjà cités :

- www.grippeaviaire.gouv.fr
- www.inpes.sante.fr
- www.msa.fr
- www.inrs.fr
- www.medef.fr: 4 fiches pratiques pour les entreprises
- www.upa.fr: grippeaviaire.

Votre service de santé au travail dispose d'appuis techniques qui pourraient également vous aider si les informations contenues dans ce document vous paraissent trop succinctes.